



Communiqué de presse

Mardi 1^{er} octobre 2019

Le Cerema et le GART signent une convention Objectif : accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs politiques de mobilité

A l'occasion des Rencontres nationales des Transports Publics qui ont lieu à Nantes du 1^{er} au 3 octobre, le Cerema, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et le GART, groupement des autorités organisatrices de transport, tous deux fortement mobilisés sur les sujets des mobilités, ont signé, en présence de Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat aux transports, une convention de partenariat. L'objectif: accompagner au mieux les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs politiques de mobilité.

« Constatant de fortes synergies et ambitions partagées pour accompagner et outiller les autorités organisatrices de la mobilité, le Gart et le Cerema ont décidé de développer et renforcer les échanges et relations entre eux » indique Louis Nègre, Président du Gart. Pierre Jarlier, Président du Conseil d'administration du Cerema, représenté lors de la signature par Pascal Terrasse, directeur de la Stratégie et de la communication, rappelle que le Cerema a été un contributeur actif des Assises de la mobilité de 2017 qui ont permis de dégager les axes de la future loi d'Orientation des mobilités (LOM): « Plusieurs dispositions de la LOM vont nécessiter un travail approfondi d'outillage pour leur mise en œuvre sur les territoires. Sur ces sujets essentiels pour la cohésion sociale et territoriale, la convention avec le Gart va renforcer nos actions mutuelles ».

Expert incontournable des grands enjeux de la mobilité, le GART est un centre de ressources qui propose à ses adhérents un ensemble de services concrets et de proximité pour optimiser leur rôle d'autorité organisatrice. Lieu d'échanges de bonnes pratiques, l'association promeut l'innovation en matière de déplacements. Elle anime le débat et fédère les acteurs de la filière pour bâtir la mobilité de demain. Son réseau est animé par des techniciens et élus des collectivités AOM (autorité organisatrice des mobilités). Regroupant les 210 autorités organisatrices de la mobilité, le GART défend les intérêts des autorités organisatrices de transport à l'échelle nationale et européenne.

Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, tant au niveau national que local. Il intervient, en appui direct auprès des services de l'Etat, des collectivités et des entreprises notamment sur la mobilité.

Sur le champ de la mobilité, le Cerema intervient sur des secteurs d'activités tels que les espaces publics et voiries urbaines, la connaissance, modélisation et évaluation de la mobilité, les politiques et services de mobilité, la gestion des trafics et systèmes de transports intelligents, la sécurité routière. Il accompagne les acteurs nationaux et locaux pour faciliter le déploiement des mesures répondant aux enjeux identifiés dans la LOM et l'expérimentation des nombreuses innovations en mobilité: promotion des modes actifs, appui à l'ingénierie de mobilité en territoires peu denses, expérimentation des nouvelles mobilités (services numériques aux usagers, véhicules partagés...), intégration des nouvelles technologies dans les outils de connaissance et d'analyse de la mobilité, accompagnement de l'émergence des véhicules autonomes, amélioration des outils de modélisation et d'évaluation des mobilités ...

Cette convention permettra de mutualiser l'analyse et de partager l'expérience entre le Gart et le Cerema afin d'accompagner au mieux les collectivités dans les différents chantiers de mise en œuvre de la loi : intermodalité, bassins de mobilité, covoiturage, MaaS - mobility as a service - mobilité servicielle, lancement d'études communes. Elle permettra également le soutien et le relais du Gart à la démarche France mobilités, notamment sur les deux mesures sur lesquelles le Cerema est particulièrement investi : plate-forme collaborative nationale de recensement des innovations en mobilités d'une part, constitution de cellules régionales avec la Banque des Territoires et l'Ademe et services déconcentrés de l'État pour l'appui en ingénierie de mobilités dans les territoires peu denses d'autre part. Le Gart sera enfin partenaire de la constitution par le Cerema d'un observatoire des services numériques intégrés aux usagers, grâce à l'ouverture des données transport (systèmes dits MaaS – Mobility as a service). Cette convention comprend l'organisation d'événements ou de journées techniques communes.



Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, tant au niveau national que local.

Fort d'un maillage territorial fin et d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux, le Cerema est résolument engagé dans le défi du développement durable et du renforcement de la cohésion territoriale.

Au service de la construction des projets sur les territoires, il apporte son expertise technique aux acteurs locaux sur la mobilité, les infrastructures de transport, l'urbanisme et la construction, la préservation des ressources, la prévention des risques, la sécurité routière et maritime. Il intervient en appui direct auprès des services de l'Etat, des collectivités et des entreprises (pré-AMO, AMO, missions opérationnelles spécifiques...). Il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes.

A destination plus particulièrement des collectivités, villes petites et moyennes, le Cerema développe spécifiquement son offre d'appui sous deux formes :

- la réponse à des besoins d'expertise ou d'appui précis et pointus relevant de ses compétences (mobilité et transport, gestion patrimoniale des bâtiments, voirie et espaces publics, environnement...)
- l'organisation d'actions collectives sous forme de sessions d'animation et de partage d'expérience, de formations ou de groupes de production collectives ; ces actions déclinées à l'échelle nationale ou régionale sont destinées à contribuer à faire monter en compétence et en capacité d'initiative les acteurs locaux (élus, techniciens, chefs de projet), à partir de l'expérience des territoires partageant des problématiques communes.

@CeremaCom - cerema.fr



déterminent les politiques publiques.

Le GART, l'association des collectivités au service de la mobilité

Responsables de transport agit quotidiennement en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'autosolisme. Constitué d'une équipe d'élus et de permanents pour mener à bien sa mission d'intérêt général, le GART partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, plus de 200 autorités organisatrices de la mobilité. Le GART poursuit ainsi son inlassable travail de soutien des autorités organisatrices et défend leurs intérêts à tous les niveaux où se

@GART_officiel - www.gart.org

CONTACTS PRESSE

Cerema - Géraldine Squenel – Directrice déléguée communication et relations presse
M 06.12.73.55.56 / geraldine.squenel@cerema.fr
GART - Guy LE BRAS - Directeur général
01 40 41 18 19 - guy.lebras@gart.org
Mouloud HOUACINE - Responsable communication
01 40 41 18 34 - mouloud.houacine@gart.org